

# LECTEURS, CENSURE ET OPINION PUBLIQUE

*Colas DUFLO, Professeur de littérature française, Université Paris Nanterre*

*Ariane REVEL, Docteur en philosophie, Université Paris Est Créteil*

## Partie 1 – Les lecteurs

CD : Dans le cadre de cette présentation de l'histoire de la littérature et des idées du dix-huitième siècle qui prend pour fil directeur le combat des Lumières, il faut nous intéresser aux conditions concrètes de la diffusion des textes et des idées. Ariane Revel, le facteur le plus marquant à cet égard n'est-il pas pour commencer l'augmentation du nombre de lecteurs ?

AR : Le nombre de lecteurs augmente en effet mais ce qui change surtout, c'est la manière dont on lit. On sait que la consommation d'imprimés s'accroît durant le dix-huitième siècle et que la possession d'ouvrages augmente dans toutes les couches de la société. Mais il y a également bien des manières d'avoir accès à un ouvrage sans l'acheter. À côté de pratiques anciennes qui perdurent, comme la lecture à voix haute ou le prêt de livres entre individus, de nouvelles institutions favorisent la circulation des imprimés. Les cabinets de lecture permettent, moyennant un abonnement assez onéreux, d'avoir accès aux parutions récentes. Pour une somme plus modique, on peut louer un livre. Enfin les bibliothèques, les bibliothèques publiques, se multiplient. Ces transformations vont de pair avec un passage d'une lecture qu'on dit « intensive » à une lecture dite « extensive », alors qu'auparavant, on lisait peu de livres mais de façon répétée, notamment dans les couches populaires où on possède souvent une vie de saint ou un almanach, qui seront lus et relus, le plus souvent à voix haute, on se met à lire plus de livres différents. Ce changement est important parce que la lecture devient de plus en plus une pratique liée à l'actualité de la production imprimée.

CD : Alors justement, ces lecteurs, que lisent-ils ?

AR : Tout d'abord, ils ne lisent pas tous la même chose. Selon le milieu auquel on appartient ou l'activité qu'on exerce, on n'a pas les mêmes lectures. Il faut cependant mentionner deux évolutions générales. D'une part, la littérature religieuse perd de sa centralité. D'autre part, les lectures ont tendance à se diversifier. Ainsi dans la noblesse, dans une partie de la bourgeoisie, les ouvrages ayant trait à la religion reculent au profit des Belles Lettres, notamment l'Histoire mais aussi les romans. On trouve aussi plus d'ouvrages relevant des sciences et des arts. Pour les couches populaires, des collections bon marché comme la Bibliothèque bleue rendent accessibles des textes anciens, parfois sous des formes raccourcies ou résumées.

## Partie 2 – La censure

CD : Alors publier sous la monarchie absolue, c'est publier dans un régime de censure. Comment fonctionne la censure en France et quels sont les sujets qui font l'objet d'une attention particulière de la part de cette censure ?

AR : La censure, sous l'Ancien régime, s'exerce à travers plusieurs instances. D'une part, il y a la censure royale qui s'exerce de façon préalable. Un censeur, qui est qualifié dans le domaine dont ressort l'ouvrage examiné décide ou non de lui accorder un privilège, c'est-à-dire une permission. Parfois, l'ouvrage n'obtient pas de privilège mais il est toléré. C'est ce qu'on appelle une « permission tacite ».

Cette censure peut aussi subordonner l'autorisation d'un ouvrage à la suppression ou la modification de certains passages. Après publication, d'autres institutions peuvent aussi condamner un livre, par exemple le Parlement de Paris, qui a ce pouvoir, mais aussi la Sorbonne, les théologiens, qui regardent s'il ne contrevient pas à la religion. La censure s'attache à repérer ceux qui pourraient porter atteinte aux trois grands piliers de la monarchie : le Roi, l'Eglise donc et les mœurs. Alors évidemment, interpréter ce qui constitue ou non une attaque à l'un de ces piliers est problématique, ça n'a rien d'évident.

Et dans tout le siècle et notamment la deuxième moitié du dix-huitième siècle, il y a des débats qui sont des débats assez vifs pour savoir comment la censure doit fonctionner. On se demande par exemple comment est-ce qu'on peut identifier un livre dangereux. Peut-on par exemple interdire un ouvrage parce qu'on soupçonne qu'il pourrait être nuisible ?

On s'interroge aussi sur la manière dont on peut les interdire efficacement. En effet, le problème, c'est que la censure nourrit l'édition clandestine et les livres sont parfois d'autant plus recherchés qu'ils sont illicites. Si les textes censurés circulent tout de même, quel est alors l'intérêt de les interdire ? Diderot, dans la *Lettre sur le commerce de la librairie*, souligne ainsi les paradoxes de la censure. Elle attire l'attention sur les livres interdits et en plus, elle nuit à la rémunération des auteurs qui deviennent vulnérables aux contrefaçons qui prolifèrent dans la librairie clandestine.

## Partie 3 – opinion publique et sécularisation

CD : Lorsque les historiens des idées parlent du dix-huitième siècle et de la diffusion des Lumières, ils mettent souvent en avant deux éléments : la formation de ce qu'on peut appeler une opinion publique et ce qu'on appelle un processus de sécularisation. Comment peut-on décrire ces deux mouvements et peut-on considérer qu'ils vont ensemble ?

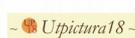
AR : Alors il s'agit en effet de deux jalons majeurs de l'évolution de la culture politique de la fin de l'Ancien Régime et ils ont tous les deux à voir avec la manière dont on identifie ce qui fait autorité. Auparavant, ce qu'on appelait « opinion publique » était surtout lié à la réputation, à l'estime publique portée à un individu. Au milieu du dix-huitième siècle, le terme se politise. L'opinion publique est une instance qui émet des jugements et dont il faut tenir compte dans la manière dont on gouverne. Comme aujourd'hui, dire exactement ce qu'elle est et de quoi elle émane est difficile. Par exemple quand le gouvernement cherche à se tenir au courant de l'opinion publique, c'est de l'opinion du

peuple qu'il s'agit, de ce qui se dit, des sentiments pas toujours rationnels exprimés à l'égard du roi à propos d'un événement, etc.

Mais d'un autre côté, au même moment, on commence aussi, parmi les philosophes mais aussi par exemple les avocats, à se référer à l'opinion publique comme à une autorité, un tribunal de la raison à même de juger sainement une affaire judiciaire ou une action politique. On reconnaît un poids à ce qui se dit et se pense parmi les gens qui n'ont de fait aucun pouvoir politique direct. On peut lier cette émergence au processus de sécularisation qui marque le siècle, c'est-à-dire au fait que les autorités jusque-là considérées comme sacrées perdent de leur emprise. Tandis que l'autorité religieuse décline, l'opinion publique devient un nouveau point de référence pour dire ce qui est vrai et juste. Et ce qui est intéressant, c'est qu'elle permet de valoriser l'avènement d'une raison partagée, conformément à l'idéal des Lumières.

CD : Ariane Revel, merci beaucoup pour cette synthèse qui nous éclaire sur les conditions concrètes du développement des Lumières en France.

AR : Merci à vous.



MOOC « 18<sup>e</sup> siècle :  
le combat des Lumières »

3